Partage de la valeur

Depuis le 1er janvier 2025, les entreprises de 11 à moins de 50 salariés, ayant réalisé un bénéfice net fiscal d'au moins 1 % du chiffre d'affaires pendant 3 exercices consécutifs, ont l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur.

Pour être en règle, ces entreprises doivent :

- Verser à leurs salariés une prime de partage de la valeur,
- Ou mettre en place un dispositif d'intéressement ou de participation,
- Ou abonder un plan d'épargne salariale ou retraite d'entreprise.

Les organisations ayant déjà un de ces dispositifs en place ne sont pas concernées par cette nouvelle obligation.

Loi nº 2023-1107 du 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise, art. 5.

Apprentissage : coup de rabot !

Le ministère du Travail a confirmé la baisse de l'aide à l'embauche d'un apprenti en 2025.

Le nouveau dispositif introduit une modulation des aides en fonction de la taille des entreprises.

Le montant de l'aide financière pour les employeurs d'apprentis sera désormais de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 2 000 € pour les autres entreprises.

CPF

Le montant du reste à charge, à chaque achat de formation, est revalorisé en 2025 : 102,23€, c'est la somme que vous devrez désormais débourser.

65 %

C'est la proportion de salariés qui aurait aimé que leur employeur mette en place davantage d'actions pour faciliter leur intégration, selon une étude PageGroup,

Véhicule

Avantage en nature : la mise à disposition par l'employeur d'un véhicule électrique et l'utilisation d'une borne de recharge électrique est prolongé.

alidoro?

RH & MANAGEMENT

RH INFO

Janvier 2025 -

Toute notre gratitude à nos clients et nos partenaires qui contribuent depuis 25 ans à l'aventure #ALIDORO!

Vos sourires, vos apprentissages, vos ancrages, vos réussites nous honorent et donnent du sens à notre travail. Merci !
En 2025, nous continuerons à

En 2025, nous continuerons à explorer vos talents et à vivre ensemble l'expérience de l'ascension.



LES COMPÉTENCES A DEVELOPPER EN 2025

Garder un coup d'avance

L'une des grandes tendances RH en 2025 sera l'acquisition de nouvelles compétences. En effet, les tendances technologiques et sociétales (en cours et à venir) vont bouleverser le marché du travail.

Des perspectives inédites se dessinent à horizon 2030.

Découvrez, à la page 2 de notre newsletter, les perspectives et grandes tendances en termes de compétences professionnelles qui se dessinent à horizon 2030.

Primes et aides aux transports

Le plafond d'exonération de la prime carburant, de la prime recharge de véhicule électrique du forfait mobilités durables ou abonnement de transports en commun augmente de 100€.



Titres -Restaurant

Le Sénat prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 le régime d'exception permettant d'utiliser ses tickets restaurant pour acheter des produits alimentaires « non directement consommables ». L'adoption est donc définitive.

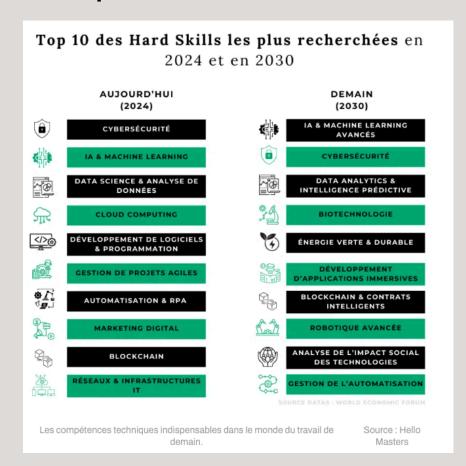
Ce mécanisme avait pris fin le 31 décembre 2024, faute de texte le prolongeant en 2025.

Prochaine étape : la publication au Journal officiel du texte, avant son entrée en vigueur.

Pour rappel, la participation de l'employeur à l'acquisition d'un titrerestaurant est exonérée de
cotisations de sécurité sociale dans
la limite de 7,26 € (au lieu de 7,18 €
en 2024). Pour être exonérée, la
contribution patronale au
financement des titres-restaurant
doit être comprise entre 50 % et 60
% de la valeur du titre.

Ainsi, si la contribution de l'employeur est de 7,26 €, elle reste totalement exonérée de charges si la valeur nominale du titre est comprise entre 12,10 € (soit 60 %) et 14,52 € (soit 50 %).

Indispendables hards skills



Incontournables soft skills



Sources : Courrier Cadre et Hello Masters